



Union SNUI - SUD Trésor Solidaires

BOITE 29 - 80 RUE DE MONTREUIL 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16
union@snuisudtresor.fr snuisudtresor.fr

Communiqué de presse

Paris le 9 juillet 2010

La rigueur pour les uns, le bouclier fiscal pour les autres...

On distingue dans les niches fiscales plusieurs catégories : certaines bénéficient aux plus riches (bouclier fiscal) ou aux entreprises (taux réduit de TVA dans la restauration, crédit impôt recherche), d'autres sont utilisées par de nombreux contribuables, dont les classes moyennes (les niches « vertes » par exemple). En annonçant sa volonté de réduire certaines niches fiscales (les niches « vertes » par exemple) dont bénéficient de nombreux contribuables, pas tous riches, loin s'en faut, le gouvernement a fait son choix : ce sera la rigueur pour le plus grand nombre mais le maintien de certains « acquis fiscaux » pour d'autres.

Le bouclier fiscal (700 millions d'euros en 2010) fait partie des « niches » maintenues, à l'instar du taux réduit de TVA dans la restauration (3 milliards d'euros en 2010), de la réduction d'impôt pour emploi d'un salarié à domicile (1,2 milliard d'euros), du crédit d'impôt pour emploi d'un salarié à domicile par un contribuable exerçant une activité professionnelle ou demandeur d'emploi (1,7 milliards d'euros) ou du crédit impôt recherche (plus de 4 milliards d'euros). Aucune de ces mesures n'a pourtant montré son efficacité. Le maintien de ces niches, en l'absence d'étude d'impact des mesures dérogatoires précitées (ou d'autres, comme les exonérations des heures supplémentaires dont le coût avoisine 1,2 milliard d'euros) montre que la volonté de réduire le coût et le poids des niches fiscales est ciblée sur les classes moyennes et épargne l'optimisation fiscale des plus aisés.

Le bouclier fiscal, pour sa part, est maintenu, sur la base d'un argumentaire simpliste et trompeur consistant à dire qu'on ne peut payer plus de 50 % des revenus de son travail sous forme d'impôts. Une telle assertion mérite d'être commentée. Tout d'abord, les rentiers, qui tirent leur revenu non pas du travail mais des placements, figurent parmi les grands gagnants du bouclier fiscal, ce qui n'en fait pas une mesure bénéfique au « travail ». Ensuite, on retient pour le calcul du bouclier non pas le revenu réel mais le revenu net soumis à impôt. Celui-ci ne correspond pas au revenu réel : il est diminué de certaines niches fiscales et, pour certains contribuables, des revenus non déclarés. Pour calculer le bouclier, on effectue un rapport entre d'une part, ce revenu net soumis à impôt et d'autre part, le montant des impôts calculés non seulement sur le revenu mais également sur le patrimoine (impôts locaux, impôt de solidarité sur la fortune). On rapporte donc à un flux (le revenu net) des impôts sur des stocks et sur des flux.

Pour dégager des ressources tout en rétablissant un plus juste équilibre fiscal, d'autres mesures sont possibles. Il est par exemple possible de réduire le plafond de la réduction (et du crédit) d'impôt pour emploi d'un salarié à domicile, fixé actuellement à 15 000 euros la première année (pour une réduction ou un crédit d'impôt plafonné(e) à 7 500 euros) et à 12 000 euros les années suivantes (pour une réduction ou un crédit plafonné(e) à 6 000 euros) pour maintenir le caractère incitatif de cette mesure, annuler les effets d'aubaine et dégager des ressources. La dépense moyenne des ménages qui bénéficient de cette mesure était ainsi de 2 100 euros en 2008, ce qui s'est traduit par une réduction d'impôt moyenne de 50 % de cette somme, soit 1 050 euros. Pour éviter les effets d'aubaine et ne pas pénaliser les classes moyennes, dont la réduction s'élève à quelques dizaines voire centaines d'euros, rabaisser le plafond des dépenses retenues pour cette mesure à 5 000 voire 4 000 euros eut été juste et rentable : une telle mesure rapporterait entre 500 millions et 800 millions d'euros.

Ce raisonnement vaut pour d'autres mesures : une réforme du crédit impôt recherche pour éviter l'optimisation fiscale et soutenir réellement la recherche est également possible... Au fond, le seul objectif semble être de dégager des ressources en révisant à la baisse des dispositions dont bénéficient les classes moyennes tout en maintenant les « acquis fiscaux » d'une minorité aisée. En clair, on ne voit pas, dans les mesures annoncées, de volonté de rétablir une plus grande justice fiscale.